

La Montagne :

Un projet d'installation de neuf éoliennes crée la polémique

• TULLE

Publié le 07/11/2014



Pour le maire de Treignac, Gérard Coignac, entre le vent et l'eau, le choix est déjà fait.? © photo : agnès gaudin

La Compagnie du vent souhaite installer sur la commune de Lestards neuf éoliennes de 100 m de haut. Un projet qui ne coule pas de source à Treignac.

Mais quel vent pousse le projet d'installation de neuf éoliennes de 100 m de haut sur le site de Piauloux, à Lestards ? Telle est la question qui se posent certains habitants de la toute proche commune de Treignac au sujet de ce projet de plus de 9 M €. Évoqué pour la première fois en 2002, puis laissé en

attente, ce chantier, porté par la Compagnie du Vent, une filiale du groupe GDF-Suez, refait surface. Ainsi, une enquête publique, avant le défrichement de trois hectares de bois sur la zone concernée, est en cours jusqu'au 12 novembre inclus. Elle est disponible en mairie de Lestards, mais aussi dans celle de Treignac, dont dépend une toute petite partie des parcelles concernées.

Un argument de poids

Justement, à Treignac, les opposants à ce projet s'organisent autour du maire de la commune Gérard Coignac. Avec un argument de poids. La mise en place éventuelle du parc éolien, situé au-dessus des captages d'eau, pourrait compromettre un autre projet, celui de l'extension de la Société des eaux de source de Treignac. Il s'agit d'un investissement de 2,5 M €, porté par l'homme d'affaires et président du FC Nantes Waldemar Kita. Une extension qui pourrait apporter à Treignac une trentaine d'emplois directs et induits, diversifiant la fabrication actuelle vers les produits cosmétiques, mais aussi les boissons énergisantes. Le vent ou l'eau ? « M. Kita ne veut avoir aucun doute sur la qualité des eaux de Treignac et aucun risque de voir cette eau affectée, sous peine d'annuler l'extension prévue. Cette annulation fragiliserait grandement des investissements déjà effectués par la commune dans ce projet, d'un montant de 500.000 €, explique Gérard Coignac. Aujourd'hui, notre mission est double. Il faut rassurer M. Kita, mais aussi démontrer que ce parc d'éoliennes n'a pas de cohérence économique ».

Gérard Coignac va encore plus loin : « Aujourd'hui, le parc éolien de Peyrelevade qui est un bon exemple sur le territoire corrézien, tourne autour de 20 % de ses capacités. Ici, pour le projet de Lestards, on prévoit le raccordement au réseau par des câbles enfouis d'une longueur de 30 km qui iront jusqu'à Égletons. Imaginez le coût et la rentabilité d'une telle entreprise ».

Le vent provoque l'apparition des vagues

Par ailleurs, le maire de Treignac craint « l'impact paysager et touristique négatif que les éoliennes pourraient avoir sur ce territoire au sein du Parc naturel régional Millevaches en Limousin. Il y a beaucoup de gens qui se mobilisent pour démontrer que ce projet d'éoliennes n'est pas viable. Ici la région n'est pas ventée. Là-haut, on n'est pas franchement défrisé ».

À Treignac, le vent continue à provoquer l'apparition des vagues. Et le souffle d'opposition n'est pas prêt à retomber. Loin d'une tempête dans un verre d'eau.

Dragan Pérovic